



L'ÉTAT N'EST PAS LE PROBLÈME, C'EST LA SOLUTION !!!

C'est le propos rappelé par Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie, lors du Congrès mondial du CIRIEC (Centre International de Recherches et d'Informations sur l'Économie publique, sociale et Coopérative) qui a eu lieu en ce mois de septembre.

Pour qui connaît ses nombreux ouvrages et diverses interventions, il ne s'agit pas là de propos de circonstances en rapport avec la crise que nous traversons car, en effet, Joseph Stiglitz attire l'attention, depuis de très nombreuses années, sur les dérives capitalistes et le danger de la dérégulation.

Termes et dangers auxquels nous ajoutons, pour notre part, et là aussi depuis longtemps, celui de la déréglementation, du laisser-aller et laisser-faire, du tout marché, bref de l'anarchie économique à l'origine de la crise sans précédent que nous vivons.

Crise de la spéculation et de l'endettement à outrance pour encore plus de marché et encore plus de bénéfices pour les uns et de bonus pour les autres.

Puis crise financière car la quasi totalité des établissements financiers ont joué à ce monopoly dans le grand casino financier du monde.

Les premières faillites bancaires agissent comme un grand «jeu» de dominos dont on ne sait pas jusqu'où il peut aller tant les systèmes et les entreprises financières sont imbriqués les uns dans les autres.

Si les mots ont encore un sens, comment faut-il qualifier le fait que des établissements devant défendre et appliquer des principes mutualistes et coopératifs, pour ne pas dire humanistes, se soient lancés dans de telles aventures, si ce n'est pour satisfaire leur soif d'ego et de pouvoir, ainsi que leur cupidité : scandaleux et ignoble.

De la crise financière, nous venons de passer à la crise économique car cette situation qui assèche les liquidités bancaires a un impact sur l'économie réelle.

Les mots de récession et de dépression ne sont plus tabous et les Etats sont appelés à la rescousse par ceux là mêmes qui hier dénigraient leur utilité, par ceux là mêmes qui hier défendaient la nécessité impérieuse de tout déréguler et de tout déréglementer, par ceux là mêmes qui hier s'en mettaient «plein les poches» et qui aujourd'hui font payer directement ou indirectement leurs erreurs par le contribuable, qu'il soit américain ou européen.

Mais derrière ces mots et ces images de déroute boursière, il y a des femmes et des hommes qui ont perdu leurs maisons et leurs économies. Il y a des femmes et des hommes qui s'inquiètent pour leur emploi futur car bon nombre d'entreprises vont en faire les frais.

Et face à cette situation dramatique qui demande des mesures exceptionnelles, nos responsables politiques français ont l'air de naviguer à vue, empêtrés qu'ils sont par l'incapacité de l'Europe à agir rapidement et de façon concertée.

Les propos d'Angela Merkel, chef du gouvernement allemand, indiquant que c'est à chaque pays de prendre les mesures qu'il croit bon de prendre, bref chacun pour soi, sonnent le glas de l'Europe politique. A moins qu'entre le moment où ces lignes sont écrites et leur parution, le bon sens l'emporte !

Ceci étant, tout n'est pas perdu quand l'on entend ceux qui hier défendaient «mordicus» les 3 % maximum de déficit public du pacte de stabilité européen, indiquer que ce n'est plus (momentanément) un dogme !

Notre père la rigueur de Premier Ministre, François Fillon, quant à lui, lance le débat de l'unité nationale qui a le mérite (pour lui et son gouvernement) de botter en touche et de ne pas se remettre en question, de ne pas repenser sa politique économique et sociale.

Il est fort à parier que beaucoup, voire la majorité, des salariés français ne se reconnaissent pas dans le fait de faire unité avec ceux là mêmes qui ont poussé «au crime».

Et puis ne soyons pas dupes, car derrière cet argument de l'unité nationale, le gouvernement cherche à calmer les ardeurs des revendications salariales.

En tout état de cause, notre organisation ne tombera pas dans ce «panneau» et continuera à accompagner et à organiser les revendications de toute nature du salariat français, aussi bien vis-à-vis du pouvoir d'achat et des salaires, que celles refusant les réductions d'effectifs dans le secteur privé comme dans le secteur public, signe de régression sociale sans précédent et de recul de l'Etat au moment où tout le monde scande « Etat, Etat, Etat !!! » en sautant tel un cabri.

Serge LEGAGNOA
Secrétaire général

APPEL AUX SALARIÉS

LA CRISE FINANCIÈRE MONDIALE EST UNE CRISE DU SYSTÈME CAPITALISTE.

Ses causes sont l'expression des risques et dangers majeurs d'un système dans lequel les gouvernements ont livré leurs pouvoirs au marché en déréglementant toujours plus dans les domaines financiers, économiques et sociaux. Elles ont contribué à affaiblir le pouvoir d'achat des salaires, contraignant les salariés à s'endetter.

Sortir du cataclysme financier exige des réponses appropriées. La nécessité d'une réréglementation à tous les niveaux (international, européen, national) est de la responsabilité des pouvoirs publics pour la définition des règles, leur contrôle et leur sanction en cas de non-respect.

CE QUE DEMANDE FORCE OUVRIÈRE:

AU NIVEAU INTERNATIONAL, il faut refonder les organismes internationaux, leur rôle et leurs missions en mettant notamment comme condition première le respect des normes fondamentales du travail.

AU NIVEAU EUROPÉEN, il faut remettre en cause le pacte de stabilité et de croissance, le dogme de la libre concurrence, le rôle de la Banque centrale européenne. Il faut également pouvoir dégager des moyens pour la recherche, l'industrie, les travaux d'infrastructure. C'est-à-dire savoir se développer et se protéger

La crise financière ne doit pas servir d'alibi pour détourner le regard des fautes majeures de politique économique commises par les gouvernements successifs. Elle ne doit pas non plus se traduire par un transfert de la facture sur les salariés et les ménages.

D'OÙ, AU NIVEAU NATIONAL, LES URGENCES SUIVANTES:

► **REVOIR LE PROJET DE BUDGET 2009** en mettant fin à l'austérité budgétaire, qui imposait de nouvelles restrictions au moment où la nécessité d'un plan de relance apparaît indiscutable, et dégager des marges de manœuvre en abrogeant le paquet fiscal.

► **SOUTENIR LA CONSOMMATION**, alors que tous les indicateurs sont au rouge, afin de redonner du souffle à l'activité économique et défendre l'emploi.

► **AUGMENTER LE POUVOIR D'ACHAT DES SALAIRES, DES RETRAITES ET DES MINIMA SOCIAUX**, et mettre en place au plus vite une prime transport obligatoire.

Puisque les pouvoirs publics trouvent des sommes considérables pour sauver les banques et les entreprises, ils peuvent en trouver pour les salariés et les populations.

**COMME NE CESSE DE LE RÉCLAMER
FORCE OUVRIÈRE, IL FAUT AUSSI
TOUT METTRE EN ŒUVRE
POUR RENFORCER LE MODÈLE RÉPUBLICAIN.**

Préserver les services publics et la fonction publique pour les usagers et les citoyens suppose en particulier que le gouvernement revoie intégralement sa copie en matière de politique économique et budgétaire. La réduction, de manière aveugle, des dépenses publiques et sociales détruit la liberté, la solidarité et l'égalité.

Il convient de stopper la déréglementation sociale en consolidant les régimes de protection sociale collective et en renforçant les droits des salariés.

DEUX EXEMPLES:

Avec la position commune de certaines organisations syndicales et du patronat, reprise par le Parlement, on ouvre la voie à la déréglementation de la durée du travail par accord d'entreprise. Dans les faits, c'est une remise en cause des 35 heures et des jours de RTT.

Dans les entreprises de moins de 200 salariés, les employeurs pourront désormais éviter toute présence syndicale pour imposer à leur profit des dérogations aux accords collectifs dès lors qu'ils les trouveront trop protecteurs pour les salariés.

**DANS UN TEL CONTEXTE, LES SALARIÉS, OUVRIERS, EMPLOYÉS ET CADRES
ONT PLUS QUE JAMAIS BESOIN D'UN SYNDICAT LIBRE, INDÉPENDANT ET DÉTERMINÉ.**

**EN VOTANT POUR LES LISTES FORCE OUVRIÈRE AUX PRUD'HOMMES,
VOUS VOTEREZ POUR VOS DROITS, POUR VOTRE LIBERTÉ,
POUR LE RESPECT, POUR DÉFENDRE LE MODÈLE RÉPUBLICAIN.**

FO revendique une relance économique par le pouvoir d'achat

FO refuse que les salariés paient la crise

D'OÙ VIENT LA CRISE?

La crise financière alimente jour après jour l'actualité, au gré des faillites de banques historiques, des pertes abyssales annoncées par les sociétés financières et des plans de sauvetage initiés par les pouvoirs publics.

Plus d'un an après le déclenchement de la crise des subprimes aux États-Unis, les effets en cascade ont progressivement débordé la sphère immobilière américaine et révélé la folle mécanique des innovations financières et de leur imbrication croissante et mondialisée au travers de la titrisation, cette transformation généralisée des crédits bancaires en titres négociables sur les marchés. Ce qui conduit dans les faits à de la cavalerie et à une dissémination cachée des virus.

Au-delà des soubresauts des différentes places boursières, qui rythment les flashes d'in-

formation sans fournir la moindre explication, le mal se révèle bien plus profond. La crise en cours, qui est une crise du système capitaliste dont le terme et la conclusion demeurent plus que jamais incertains, justifie la remise en question de la financiarisation de l'économie et éclaire la perversion du capitalisme financier.

LA DÉROUTE D'UN SYSTÈME ÉCONOMIQUE...

Après les faillites retentissantes d'entreprises comme Enron en 2001 ou Parmalat en 2003 et la mise en lumière des collusions incestueuses entre les acteurs (sociétés, cabinets d'audit / conseil, agences de notation), on nous promettait un assainissement du système financier.

Or, l'histoire se répète et témoigne de l'amnésie permanente propre au fonctionnement des marchés. Il est vrai que le

caractère frauduleux de ces affaires facilitait la mise au ban de quelques brebis galeuses et préservait la communauté financière d'une contestation plus globale.

On assiste une nouvelle fois à une mise en accusation de comportements individuels et la recherche de figures coupables chargées d'endosser la responsabilité de la débandade.

La crise financière n'est probablement pas exempte de fraudes et d'actes illégaux mais les sources du désastre sont ailleurs et l'effondrement parfaitement prévisible car inscrit dans les gènes de la déréglementation financière.

...CONSTRUIT POUR LES INTÉRÊTS DU CAPITAL ET CONTRE LES SALARIÉS

FO revendique une relation avec les salariés par le biais des prud'hommes
Aux élections des prud'hommes

ANCIÈRE

Salariés paient la facture

Ainsi, au niveau mondial, la finance se nourrit depuis plusieurs décennies de l'évolution déséquilibrée du partage de la valeur ajoutée, c'est-à-dire des richesses produites, entre les revenus du travail et du capital. Si la part des profits s'est sensiblement accrue, elle ne s'est pas traduite pas une dynamique soutenue de l'investissement productif mais a gonflé les revenus financiers tout en accentuant la pression exercée sur les entreprises en termes de rentabilité, avec des taux de retour sur placements exigés de 10 à 20%.

Seule certitude, en bout de chaîne, ce sont les salariés qui trinquent: modération salariale, détérioration du pouvoir d'achat, explosion du chômage et de la précarité, dégradation des conditions de travail, remise en cause de la protection sociale collective, recul des services publics...

Parce qu'il n'est pas le premier, cet effondrement du système financier doit être l'occasion de mettre un terme à la fuite en avant de la finance et de dé-

mystifier une mondialisation financière heureuse, équilibrée, vertueuse et source de développement économique. La constitution de bulles n'est pas le fruit d'accidents de parcours ou d'anomalies ponctuelles : elle résulte du fonctionnement naturel des marchés financiers, livrés à eux-mêmes pour cause de dérégulation totale, acceptée au fil des années par les gouvernements.

DES PROMESSES DE RÉGULATION ALÉATOIRES

Face à l'ampleur des dégâts, les pouvoirs publics s'engagent à renforcer la régulation et la transparence. Or, qu'advient-il des discours enflammés stigmatisant les spéculateurs irresponsables et prônant la moralisation des professions concernées dès lors que les bourses repartiront à la hausse?

Le défaut de transparence n'est qu'une manifestation mineure des dérives de la finance et sa promotion vise essentiellement à repousser la réglementation légale et l'exercice d'un contrôle strict par les pouvoirs publics.

Aucune forme de transparence ne pourra moraliser la finance tant que les paradis fiscaux joueront, avec la bénédiction silencieuse et honteuse des grandes puissances, le rôle de plaque-tournantes et de boîte noire des transactions financières, y compris au sein même de l'Union européenne.

La régulation ne peut se limiter à un simple réajustement des marchés grâce à l'intervention des Etats, sommés de jouer les pompiers de service puis, une fois l'incendie maîtrisé, de reprendre sagement une posture d'observateur passif.

L'implication des États doit se traduire par une réhabilitation de l'intervention publique visant un encadrement des transactions financières.

Force économique pouvoir d'achat

Le 3 décembre, votez FO

FO

la force de vos droits

Face à la crise financière

***Défendez
vos droits!***

FO
la force de vos droits

Votez FO

***aux élections des prud'hommes
le 3 décembre!***

URGENCE!

L'AUGMENTATION DES SALAIRES NE PEUT PLUS ATTENDRE

LE CONSTAT

- Le pouvoir d'achat des salariés fond comme neige au soleil.

☐ - 0,5% au 1^{er} trimestre sur un an du salaire mensuel de base.

- Les prix des produits de première nécessité explosent:

☐ Fruits + 18,7% sur un an.

☐ Alimentation + 4,1% sur un an.

☐ Gaz + 5%, EDF + 2% au 15 août 2008.

- L'inflation progresse de 3,6% sur un an.

- Les remboursements et les franchises remettent en cause notre système de protection sociale collective et pénalisent financièrement les assurés.

- Une croissance en berne:

☐ prévision de 1% pour 2008.

Le geste d'urgence

SE
SYNDIQUER

FO
la force de vos droits

AUGMENTER LES
salaires
retraites
minima sociaux

- Parce que la croissance dépend de la consommation, donc des salaires.

- Parce qu'il faut une meilleure répartition des richesses

(les profits du CAC 40 flambent).

- Parce qu'il faut renforcer notre protection sociale en améliorant les entrées de cotisations.

FO REVENDIQUE

- La revalorisation des salaires dans le public comme dans le privé, des retraites et minima sociaux. C'est une urgence sociale et économique.

- Un coup de pouce sur le SMIC dès maintenant.

- Le conditionnement des aides sociales patronales à l'existence d'accords de salaires dans l'entreprise.

- La mise en place par le gouvernement dans les plus brefs délais de la prime transport sur la fiche de paie, pour le transport collectif ou individuel.

Prud'hommes
2008

le 3 décembre

Élection des conseillers

FORCE OUVRIÈRE

ÉCRIT À TOUS LES PARLEMENTAIRES

Monsieur le Député,
Monsieur le Sénateur,

Depuis 2005, **FORCE OUVRIERE** réclame la mise en place d'une prime transport destinée à compenser pour les salariés l'augmentation du coût du transport.

Après l'échec du chèque transport, vous allez examiner, dans le cadre du PLFSS, la mise en place d'une contribution transport.

Celle-ci comporte deux volets : transport collectif et transport individuel.

Sur le transport collectif : l'extension à l'ensemble du territoire du système obligatoire en vigueur en Ile-de-France depuis 25 ans correspond à notre demande, à savoir la prise en charge par l'employeur de la moitié de ce coût.

Sur le transport individuel : le projet gouvernemental n'est pas acceptable pour deux raisons : son caractère facultatif et son montant.

Prévoir un caractère facultatif et renvoyer l'éventuelle mise en place à un accord avec l'employeur présente deux défauts majeurs :

- . Beaucoup de salariés n'y auront pas droit, ce qui introduit une inégalité entre eux.
- . Risque de confusion avec les négociations de salaire même si cette prime ou contribution n'est pas juridiquement un élément de salaire.

C'est pourquoi **FORCE OUVRIERE** demande un dispositif obligatoire, en particulier dans trois cas : inexistence de transport collectif, horaires décalés, caractère non pratique du transport collectif (durée, par exemple).

Nous ajoutons que cela constituerait une mesure générale en faveur du pouvoir d'achat, même si elle est modeste.

Par ailleurs, un montant maximum annuel de 200 euros est trop faible, nous demandons que soit fixé un plancher de 360 euros minimum (avec possibilité de négocier plus, notamment par tranches kilométriques), soit 30 euros par mois. Ces 30 euros sont nets pour l'entreprise, ce qui en relativise fortement le coût (ex. pour neuf salariés, 240 euros par mois).

Nous souhaiterions, Monsieur le Député, Monsieur le Sénateur, savoir si vous seriez prêts à soutenir ces propositions, ce que nous pourrions faire savoir.

En l'attente de votre réponse, nous vous prions, Monsieur le Député, Monsieur le Sénateur, de bien vouloir agréer l'expression de notre considération distinguée.



UNE URGENCE : RÉTABLIR LES DROITS COLLECTIFS

Rappelons-nous les grèves de l'an dernier sur les salaires. Les groupes d'assurances affichaient des résultats fantastiques qui amplifiaient ceux des années précédentes. Mais ça ne leur suffisait pas, le patronat réclamait l'individualisation des salaires et la mise en place d'objectifs individuels et collectifs. Ils affichaient leur satisfaction et rejetaient les revendications d'augmentations générales mais cherchaient à remplacer les salaires par des rémunérations aléatoires et différées et notamment des actions.

Dans plusieurs groupes, les Directions obtenaient la signature d'accords triennaux sur les rémunérations qui enfermaient les salaires dans des enveloppes globales intégrant participation, intéressement, PEE et PERCO... Nos syndicats FO se sont partout opposés à de tels accords qui soumettaient les rémunérations aux profits. Chez Generali le projet d'accord avait été présenté par la Direction sur la base d'une perspective de croissance des résultats du groupe que ce dernier était incapable de justifier. Notre syndicat FO dénonçait cette subordination des salaires à des profits et maintenait les revendications d'augmentations générales.

Plusieurs syndicats ont justifié leur signature contre nature des accords d'individualisation en prétendant que les revendications d'augmentations générales étaient dépassées et qu'il fallait s'adapter à d'autres formes de rémunération permettant de répartir la richesse. Ils devaient cependant reconnaître que le pouvoir d'achat des salaires était en constante diminution.

Aujourd'hui qu'en est-il ? La compagnie d'assurances la plus importante du monde, l'américain AIG, s'est écroulée en septembre. En octobre c'est le japonais Yamato Life Insurances qui fait faillite. Tout le système bancaire américain s'est effondré. Les compagnies d'assurances sont étroitement impactées. Nous n'avons encore qu'une vision partielle des pertes subies par les compagnies et mutuelles d'assurances mais nous savons qu'aucune société ou mutuelle d'assurances n'est épargnée.

C'est une formidable démonstration de l'importance de l'indépendance syndicale. En toute circonstance, il faut soutenir les revendications des salariés et ne jamais se subordonner aux intérêts du patronat.



Que faut-il faire ?

Dans ce contexte de crise, nous avons appris que la CGT a fait une proposition de table ronde entre le gouvernement, les banquiers et assureurs et enfin les fédérations syndicales. De son côté la CFDT a proposé à la FFSA et au GEMA une rencontre qui pourrait prendre la forme d'entretiens économiques.

Qu'attendre de telles initiatives? Ne faut-il pas tirer les leçons des conséquences désastreuses de la subordination aux intérêts des compagnies et mutuelles ? Ne faut-il pas, en premier lieu, définir les revendications urgentes correspondant aux intérêts des salariés?

Prenons un exemple :

Les institutions représentatives de GMF, MAAF et MMA ont été consultées sur l'élargissement de COVEA par l'intégration de l'assureur Belge ETHIAS (COVEA est une SGAM - une société de groupe d'assurances mutuelles- regroupant GMF, MAAF et MMA).

Nos représentants FO ont évidemment réclamé la reconduction des engagements pris en 2005 sur l'emploi et notamment sur le maintien des sites. Ils se sont heurtés à un refus de la part de la Direction.

Certes, le Président Thierry Derez n'était pas présent et le projet d'élargissement à ETHIAS serait aujourd'hui remis sine die. Mais est-ce que la position de la Direction est acceptable ? Certainement pas.

Au contraire, il n'y rien de plus urgent que la lutte pour obtenir aujourd'hui la reconduction de ces garanties.

Et partout dans toutes les compagnies et mutuelles comme dans la branche, il n'y rien de plus urgent que de lutter pour obtenir la garantie du maintien des sites et de tous les emplois sur les sites. Il n'y a rien de plus urgent que la lutte pour le retour aux augmentations générales des salaires d'un montant au moins égal à l'augmentation des prix.



STOCKHOLM OU CANNES : IL FAUT CHOISIR

Les patrons de casinos osent tout ; c'est à ça qu'on les reconnaît. Depuis un an, ils redoublent d'efforts pour obtenir des pouvoirs publics de nouvelles mesures visant à épaissir davantage leur portefeuille. La question de la législation des casinos sur internet a déjà été évoquée ici même et le sera encore prochainement.

Précisons seulement qu'un projet de loi est censé être soumis au Parlement d'ici la fin de l'année.

Sur le plan fiscal, les casinotiers sont d'ores et déjà en passe de voir supprimer l'écart entre le théorique et le réel et réclament une baisse de la fiscalité de l'Etat comme des prélèvements opérés par les communes (pourtant plafonnés à 15%).

De nouvelles mesures modifiant la réglementation des jeux sont également réclamées par les casinotiers. Elles visent, en un mot, à voir resurgir toutes les dispositions qui avaient été abandonnées à la suite de la grève des employés du 31 décembre 2006.

Qu'il s'agisse de la polyvalence généralisée, de l'instauration de séances de travail fractionnées dans une même journée, ou d'un ratio entre le nombre de tables et de Machines à Sous, les patrons font feu de tout bois auprès des pouvoirs publics manifestement plus enclins à les écouter qu'à se soucier du sort des employés. On murmure même, ici ou là, que le contrôle aux entrées pourrait être abandonné...

Pendant des années, les casinos ont engrangé les bénéfices par millions d'euros, se sont gavés de machines à sous et ont systématiquement baissé les salaires des travailleurs tout en durcissant les conditions de travail.



Et voilà que, alors que la crise économique ravage la planète, ils n'hésitent pas à réclamer l'aide de l'Etat. Ce serait donc aux contribuables de payer les éventuelles baisses d'impôts et aux employés de payer aussi les conséquences sociales d'une déréglementation des jeux.

Si les patrons de casinos ne manquent pas de culot, il faut dire que l'exemple vient de haut. Après tout, il s'agit d'une des multiples déclinaisons du vieux principe des libéraux en vertu duquel on nationalise les pertes après avoir privatisé les bénéfices. C'est la même logique qui permet au gouvernement de mobiliser 360 milliards d'euros pour les banques françaises (dont on nous a pourtant expliqué qu'elles ne risquaient rien) tout en expliquant que les caisses sont vides et l'Etat en faillite.

Enfin, en matière salariale, les employeurs ne reculent devant rien non plus. Chacun se souvient que la négociation de branche relative à la revalorisation annuelle des minima conventionnels s'est soldée, l'an dernier par un échec.

Aucune organisation syndicale n'a accepté le diktat patronal qui prévoyait, entre autre, l'instauration de minima annuels, primes et pourboires inclus en remplacement des minima mensuels actuellement en vigueur.

Résultat : depuis le 1er mai dernier, les deux premiers indices sont dorénavant inférieurs au SMIC alors qu'ils étaient supérieurs de 3% au 1er janvier 2005. C'est dans ce contexte que s'est tenue la Commission Mixte Paritaire du 17 septembre dernier ayant pour thème les minima conventionnels pour 2008/2009. Or, à cette occasion, les deux syndicats patronaux ont proposé une augmentation de... 0,5%.

Au-delà de la dimension provocatrice d'un tel chiffre, il apparaît que les patrons de casinos semblent adopter la logique du bulldozer pour parvenir à leurs fins. Ainsi, ils multiplient les déclarations publiques annonçant de prochaines suppressions d'emplois voire la fermeture d'établissements.

C'est donc une offensive d'ampleur à laquelle sont confrontés les 17 000 employés de la branche et la question qui est posée est de savoir comment y faire face. Deux attitudes sont possibles :

- La première consiste, bon an mal an, à souscrire aux velléités patronales en partant du principe que les salariés n'ont ni la volonté, ni les moyens de résister. A partir de là, autant accepter les injonctions des casinotiers en espérant une hypothétique clémence.

Sur le plan syndical, cette conception se traduirait concrètement par un soutien aux démarches entreprises par les casinotiers auprès des pouvoirs publics en matière fiscale et réglementaire en les priant de se montrer généreux sur les salaires.

Dans un tel schéma, l'employé soutient l'employeur afin que ce dernier puisse améliorer sa situation à ses propres dépens. Une attitude qui ressemble au fameux syndrome de Stockholm décrit par les plus éminents spécialistes de psychologie et qui consiste par exemple, pour les victimes d'une prise d'otage à prendre fait et cause pour les ravisseurs. Naturellement, il ne saurait être question, pour **Force Ouvrière**, de s'adonner à de telles pratiques et d'imaginer, une seule seconde que nous puissions réclamer avec les patrons la mise en place de mesures dont les salariés feraient les frais.

- L'autre attitude possible consiste, au contraire, à informer les employés des menaces qui planent sur eux et à les inviter à se mobiliser pour se défendre. C'est exactement ce que nous avons fait le 14 septembre dernier en manifestant devant le Palm Beach, à Cannes, à l'occasion de la finale du «Partouche Poker Tour».

C'est aussi ce que nous avons fait à Port Barcarès (66) en contestant devant la Justice la fermeture du casino «Le Lydia» qui menace directement les 58 employés de l'établissement.

Le tribunal a, en effet, à la demande de l'Union Départementale FO, suspendu le plan social, ce qui empêche la fermeture prévue au 30 septembre.

C'est aussi ce que nous allons faire au sein du groupe Lucien Barrière ne serait-ce qu'à travers le Comité de Groupe qui s'est mis en place le 7 octobre dernier. Une majorité de travail favorable aux salariés rassemblant FO, la CGT et la CGC a permis l'élection d'un membre de FO au poste de secrétaire ainsi que celle d'un membre de la CGC en tant que Secrétaire adjoint.

Plus généralement, c'est enfin ce que nous ferons dans les semaines et les mois qui viennent notamment à l'occasion du projet de loi visant à légaliser les casinos sur internet.

Aujourd'hui comme demain, les 17 000 employés de la branche peuvent compter sur Force Ouvrière. Entre Stockholm et Cannes, nous avons choisi.





CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION UN NOUVEL ACCORD DANS LE NOTARIAT

Un nouvel accord de branche a pu être signé le 10 juillet 2008 relatif aux contrats de professionnalisation dans le notariat afin de tenir compte de la réforme de la formation professionnelle engagée depuis plusieurs années. Cette réforme a débouché sur deux décrets, celui du 20 août 2007 et celui du 9 juin 2008, modifiant le décret fondamental de 1973. Cette réforme est aussi à l'origine d'un BTS Notariat.

Le précédent accord de branche du 14 octobre 2004 reste néanmoins en vigueur pour les contrats de professionnalisation en cours.

Ces contrats de qualification concernent les jeunes âgés de moins de 26 ans ou les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus.

Les formations éligibles sont les formations préparant :

- . au nouveau BTS «notariat»,
- . au diplôme de 1er clerc,
- . à la licence professionnelle «métiers du notariat»,
- . au diplôme de l'Institut des métiers du notariat,
- . au diplôme supérieur de notariat
- . à tout certificat de qualification professionnelle (CQP) mis en place par la Commission Nationale Paritaire de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, notamment de comptable taxateur et de formaliste.

S'il s'agit d'un contrat conclu en vue de l'obtention du BTS «Notariat», pendant la durée du contrat de professionnalisation :

Il est conclu pour une durée déterminée de 24 mois ou pour une durée indéterminée.

La durée des actions de formation est de 1 200 heures sur 2 ans.

La rémunération est égale à :

- . 65% de celle du E1 (employé niveau 1) de la grille de classification de la convention collective si le salarié est âgé de moins de 21 ans,
- . 80% de celle du E1 s'il est âgé de 21 ans et plus, rémunération qui ne peut être inférieure au SMIC s'il est âgé de plus de 26 ans.

Toutefois, si le salarié est titulaire de l'un des diplômes visés à l'article 15-6 de la convention collective, il doit lui être attribué la classification et l'entière rémunération prévues à cet article.

S'il s'agit d'un contrat conclu en vue de l'obtention du diplôme de 1^{er} clerc :

Il est conclu pour une durée déterminée de 24 mois ou pour une durée indéterminée.

La durée des actions de formation est de 620 heures sur 2 ans. Le salarié est classé T1 (technicien niveau 1) avec un abattement de 15% pendant les 6 premiers mois et 10% les 6 mois suivants.

Comme pour l'obtention du BTS «notariat», si le salarié est titulaire de l'un des diplômes visés à l'article 15-6 de la convention collective, il doit lui être attribué la classification et l'entière rémunération prévues à cet article.

S'il s'agit d'un contrat conclu en vue de l'obtention de la licence professionnelle «métiers du notariat» :

Il est conclu pour une durée déterminée de 12 mois ou pour une durée indéterminée.

La durée des actions de formation est de 310 heures.

La rémunération est égale à :

- 85% de celle du T1 technicien 1er niveau pendant les 6 premiers mois,
- 90% pendant les 6 mois suivants.

Si le salarié est titulaire de l'un des diplômes visés à l'article 15-6 de la convention collective, il doit lui être attribué la classification et l'entière rémunération prévues à cet article.

S'il s'agit d'un contrat conclu en vue de l'obtention du diplôme de l'Institut des métiers du notariat :

Il est conclu pour une durée déterminée de 12 mois ou pour une durée indéterminée.

La durée des actions de formation est de 310 heures.

La rémunération est égale à celle du T1.

Si le salarié est titulaire de l'un des diplômes visés à l'article 15-6 de la convention collective, il doit lui être attribué la classification et l'entière rémunération prévues à cet article.

S'il s'agit d'un contrat conclu en vue de l'obtention des 4 semestrialités du diplôme supérieur de notariat :

Il est conclu pour une durée déterminée de 24 mois ou pour une durée indéterminée.

La durée des actions de formation est de 620 heures sur 2 ans.

La rémunération des titulaires du DESS de droit notariat ou du master mention ou spécialité droit notariat, est celle du T2

S'il s'agit d'un contrat conclu pour l'obtention d'un CQP : Il est conclu pour une durée déterminée de 18 mois ou pour une durée indéterminée.

La durée des actions de formation est de 450 heures sur 18 mois.

La rémunération est celle d'un T1 avec un abattement de 15% pendant les 6 premiers mois et de 10% pour les 6 mois suivants.

Si le salarié est titulaire de l'un des diplômes visés à l'article 15-6 de la convention collective, il doit lui être attribué la classification et l'entière rémunération prévues à cet article.

Rappelons ici les salaires mensuels au 1^{er} mars 2008 des niveaux auxquels il est fait référence pour ces contrats de qualification :

- . E1 : 1 338 € sur 13 mois
- . T1 : 1 520 € sur 13 mois
- . T2 : 1 776 € sur 13 mois



TOP SECRET

Les entreprises du commerce sont de plus en plus nombreuses à vouloir faire travailler les salariés la nuit.

Les employeurs ont compris que les journées faisaient vingt quatre heures et qu'il y avait encore de la marge pour faire travailler les salariés.

Cette contrainte se développe dans les centres logistiques où les salariés font parfois les 3/8. Mais également dans les magasins pour des réassorts, agencements et inventaires. Sans parler des nocturnes qui sont prétexte à des heures de fermetures de plus en plus tardives.

Nous savons aujourd'hui que la pénibilité du travail de nuit dérègle le rythme biologique des travailleurs nocturnes, ce qui engendre une fatigue supplémentaire, difficile à récupérer, des troubles du sommeil. C'est également une source d'accidents du travail ou de trajet. Les capacités de vigilance sont amoindries et le maintien de cette même vigilance exige, de la part des travailleurs, des efforts redoublés pour ne pas se laisser envahir par la somnolence.

Ajoutons à cela qu'il est plus difficile de dormir le jour que la nuit à cause de la lumière et des bruits environnants. Les études montrent également que les travailleurs de nuit font rarement des repas équilibrés d'où des prises de poids et une augmentation des maladies cardiovasculaires.

Rappelons que le travail de nuit a été élargi aux femmes au nom de l'égalité professionnelle à la suite d'une directive européenne retranscrite dans le droit français.

Nous aurions préféré, qu'au nom de l'égalité professionnelle et aux vues des problèmes de santé qu'engendre le travail de nuit, voir son interdiction.

Les salariés du commerce sont en majorité des femmes. De plus en plus de femmes sont touchées par le travail de nuit. Et de nombreuses études médicales réalisées dans les pays nordiques ou le continent nord américain, prouvent la nocivité du travail de nuit pour le personnel féminin. Deux études récentes démontrent que le risque de cancer du sein augmente de 8 à 60% chez les femmes qui travaillent la nuit pendant plusieurs années.

Dans une première étude menée par des chercheurs du centre de recherche sur le cancer FRED HUTCHINSON, les chercheurs ont examiné le parcours professionnel de plus de 1 500 femmes. Ils ont découvert que les femmes qui ont travaillé régulièrement la nuit pendant trois ans ou moins présentaient un risque de 40% plus élevé de contracter la maladie que les femmes ne travaillant pas la nuit. Chez les femmes qui ont travaillé la nuit plus de trois ans, le risque relatif s'accroît de 60 %.

Le problème est que les salaires du commerce sont si bas que les salariés acceptent ces travaux de nuit. Peut-on encore là parler de volontariat ? Qui pourrait accepter de mettre sa santé en danger s'il n'y était contraint ? Certains salariés ne veulent même pas de repos supplémentaire mais simplement des primes.

Contraint et très mal informé, il est très difficile pour un

salarié d'accéder à ce genre d'information. Employeurs et gouvernements font tout pour que les dangers sur la santé ne soient pas reconnus. Trop cher donc pas politiquement correct.

Nous voyons également se multiplier les ouvertures tardives, dites nocturnes qui sont comprises entre 20h et 24h. Sur la Région Parisienne, les fermetures à 24h ont commencé sur les CHAMPS ELYSEES. Aujourd'hui, ce sont certains Monoprix parisiens qui sont touchés. En banlieue, les fermetures à 22h sont monnaie courante. De plus, les salariés ne sortent pas des magasins à l'heure de la fermeture mais très souvent une demi-heure après ; le temps de fermer les caisses, de faire le déplié et de passer aux vestiaires.

Les arguments des patrons sont les mêmes que pour faire travailler les salariés le dimanche : les habitudes de consommation ont changé avec les modes de vie. Les étudiants sont demandeurs de travailler le soir.

La seule qui ne change pas ce sont les niveaux de salaire !

Ce qui a empiré, ce sont les risques d'insécurité. Car si les modes de vie ont changé, il n'y a toujours pas grand monde dans les rues à 22h ou 24h. Attendre son bus ou son métro n'a rien de très rassurant... quand il y a des transports en commun ! Dans le cas contraire, les salariés sont obligés d'avoir un transport personnel, ce qui augmente le nombre des accidents de trajet dus à la somnolence engendrée par le travail de nuit. Le coût du transport est supporté en partie ou dans son intégralité par le salarié, sans oublier les coûts majorés de frais de garde des enfants.

Dans de nombreuses grandes enseignes qui ont des établissements disséminés sur tout le territoire, le personnel de vente est contraint d'embaucher deux ou trois heures avant l'ouverture du magasin afin de faire le réassort et le ménage; ça se passe comme ça chez H&M, BRICE, pour ne citer qu'eux.

Dans de nombreux accords, les salariés qui désirent ne plus travailler la nuit sont prioritaires sur un poste de jour. Mais prioritaire, ce n'est pas suffisant. Auront-ils le sacro saint profil ? Très souvent même, si le médecin du travail le préconise, cela ne fonctionne pas. Ils finissent inaptes à leur poste de travail, l'entreprise leur propose des reclassements ubuesques qui aboutissent à des licenciements. Ils font des salariés qui se retournent vers les Prud'hommes pour pouvoir faire reconnaître leurs droits.

C'est pourquoi, lors de la dernière Conférence nationale professionnelle du Commerce, les Camarades qui représentaient les syndicats du Commerce FORCE OUVRIERE ont inclus dans la résolution, une condamnation du travail de nuit et la revendication de la fermeture de tous les magasins de détail à 19h au plus tard et leur ouverture à 9h au plus tôt.



CRISE FINANCIÈRE : LE LIBÉRALISME ET LES BANQUIERS SONT RESPONSABLES DU CRASH BOURSIER !

Alors que la crise financière fait rage, que personne aujourd'hui ne semble pouvoir dire quand elle va se terminer, il est nécessaire de revenir sur les éléments qui ont conduit à une telle catastrophe, sur ses causes et enfin sur les conséquences et leçons à tirer de cette crise sans précédent.

Il faut se rappeler que la crise financière fait suite à plus de cinq années d'euphorie durant lesquelles les banques et établissements financiers ont engrangé des bénéfices colossaux se chiffrant en milliards d'euros.

Plus précisément 27 milliards d'euros en 2007 !

Durant cette période, les bénéfices de ces établissements ont progressé dans des proportions difficilement imaginables et, à l'époque déjà, FO Banques avait dénoncé les risques de ces profits démesurés.

Une augmentation des bénéfices de 20 à 30% par an était devenue «normale» ou monnaie courante.

Les établissements bancaires ont ainsi créé eux-mêmes une «bulle financière» qu'ils n'ont cessé de faire grossir.

Il est clair que les banquiers s'étaient habitués à «l'argent facile» et à des objectifs de retour sur investissements disproportionnés.

C'est à ce moment que les appétits des patrons conjugués à l'astuce de certains ingénieurs financiers, ont créé de nouveaux produits pouvant rapporter plus encore : les subprimes étaient nées.

L'idée de départ est simple : utiliser le boum de l'immobilier américain, prêter à des ménages à faible revenu sans vérifier les conditions de ressources, à des taux très bas (1%) et se faire ainsi beaucoup d'argent mais sans prendre en compte les risques...

Mieux encore, on a utilisé ces créances (douteuses ou à risques) pour créer des titres et des produits financiers (ABS ou CDO) que l'on s'est échangé, que l'on a cotés.

Pire encore, pour en créer plus et les rendre plus attractives, on les a agglomérées avec d'autres créances moins risquées.

Tout allait bien, et certains se sont constitués de véritables fortunes.

Dans un système où les taux d'intérêts ne seraient pas remontés, on aurait pu saisir et revendre les biens des ménages qui ne payaient plus, avec même un bénéfice au passage, tout aurait été bien dans le meilleur des mondes.

Mais là patatras ! Aux USA, les taux remontent, un grand nombre de ménages ne peut plus rembourser, le marché

de l'immobilier se grippe et les banques saisissent des biens qu'elles ne peuvent plus revendre.

Le système s'effondre et les subprimes vont commencer à empoisonner ceux qui se sont enrichis et se sont nourris de ces crédits...

L'indigestion va être longue car le fait d'avoir titrisé ces créances, de les avoir «découpées» et regroupées avec d'autres créances, elles saines, dans des titres n'ayant plus rien à voir avec ceux d'origine, les rendent maintenant difficiles à repérer. Le suivi et l'impact de ces créances restent flous...

En fait, tout le monde en avait, elles étaient partout !

Les banques ont alors commencé à ne plus se faire confiance, à jouer au poker menteur, essayant de se débarrasser de leurs titres mais, à l'opposé, ne prêtant plus d'argent pour les acheter...

La crise des subprimes était née et la crise financière se préparait.

Rappelez-vous à l'époque, pour les banques françaises, les subprimes c'était comme le nuage de Tchernobyl. Il était, selon les patrons des banques et le gouvernement, resté à la frontière !

Elles disaient même fin 2007 n'avoir que peu ou pas de perte...

Quelques mois plus tard en début d'année la publication des comptes approchant, la vérité commençait à apparaître :

- 2 milliards d'euros de provisions pour la Société Générale (+ 1 milliard en 2008),
- 1,6 milliard pour Calyon (+ 4 milliards en 2008),
- 1 milliard pour Natixis (+ 1 milliard en 2008),
- 200 millions d'euros pour BNPP (+ 2 milliards en 2008).

Les montants donnent le vertige ! Ce sont bien des milliards d'euros !

Aux USA comme en Europe, certains établissements sont alors en faillite (Northern Rock, Bear Stearns) et d'autres commencent à manquer de liquidités.

Dès la fin du premier trimestre, le spectre d'une crise financière se profile mais personne n'en parle, personne ne veut alarmer ; chacun espère se débarrasser de ses créances.

Là encore, ça va coïncider. Plus personne n'achète, les bourses plongent. Les banques européennes sont obligées, de par les normes

IFRS, de passer dans leurs comptes d'importantes dépréciations de leurs actifs.

On sent venir la catastrophe !

Mais certains pensent que le marché ne peut durablement continuer à chuter, que le capitalisme va s'auto réguler et reprendre les rênes rapidement...

C'est donc la stupeur quand, à la fin de l'été, des grands groupes américains (comme Lehman Brothers ou AIG) s'effondrent. On frôle alors l'effondrement total du système financier mondial.

C'est même l'Etat américain qui est obligé de voler à la rescousse en nationalisant AIG...

Un comble au pays du capitalisme ! On n'aurait pas fait mieux dans un pays communiste !

Car, oui, on en est là. Les banques aujourd'hui sont à cours de liquidités et ne peuvent «relancer» les marchés.

Les banques centrales qui, elles, injectent des milliards d'euros depuis plusieurs mois, n'arrivent, au mieux, qu'à freiner la chute des places financières... On frôle l'effondrement total.

Là encore, c'est le gouvernement américain qui va intervenir. Le Plan PAULSON va débloquer 700 milliards de dollars pour «racheter» et redonner une valeur à toutes les créances «pourries» et permettre aux banques de repartir de zéro...

Mais à aujourd'hui, rien n'est encore cadré. Toutes les banques seront-elles éligibles ? Y compris les françaises ?

Il en est de même en Europe. Un plan de sauvetage doit être dévoilé pour préserver et sauver les grandes banques européennes.

En France c'est un plan de sauvetage de 360 milliards d'euros qui se prépare ! On parle du déblocage par le gouvernement d'une enveloppe de 40 milliards d'euros pour recapitaliser les banques en difficulté !

Au passage, on peut tout de même se dire que ces 40 milliards auraient été bien utiles pour les retraites, la Sécu ou le pouvoir d'achat...

Toutes les incertitudes restantes font que les marchés ne redémarrent pas. Certains se demandent même si l'on peut encore faire confiance à des banques qui n'ont pas arrêté de nous «mener en bateau» depuis un an.

Comment avoir confiance quand, elles-mêmes, ne se font pas confiance et refusent de se prêter des liquidités ?

Pire, certains établissements refusent de se prêter des liquidités tout simplement pour attendre la chute de l'autre et le racheter.

Même moribond, le capitalisme nous étonnera toujours dans sa capacité à prioriser le business à sa propre survie ! Ce qui est certain, c'est que l'économie mondiale n'en sortira pas indemne, car si la bourse peut paraître virtuelle, la chute de la valeur des entreprises va impacter durablement

les entreprises, les économies et, par rebond, l'emploi et les ménages.

C'est normalement aux gouvernements d'intervenir mais, malheureusement, on peut constater que si en apparence notre Président de la République est très actif, dans les faits, les banquiers font ce qu'ils veulent...

Voyons maintenant les leçons que nous pouvons et devons tirer de cette crise :

- La première est le manque de transparence.

Depuis un an, les banques nous ont caché la réalité de la situation.

La peur d'un mouvement de panique ne justifie nullement que l'on nous ait jusqu'à la dernière minute, caché l'étendue des risques et des pertes. Même aujourd'hui, nous ne sommes pas certains d'avoir tous les éléments.

- La deuxième : des actionnaires et des patrons prêts à tout pour faire «exploser les bénéfices».

Les principales causes de la crise l'appât du gain, la recherche d'une rentabilité de 20 à 30% par an ont conduit à prendre des risques démesurés, à monter des produits et des financements si complexes que plus personne ne maîtrisait quoi que ce soit.

- La troisième est le manque d'intervention et de réaction de l'Etat.

Dans une économie qui se veut de plus en plus ultra libérale, où les patrons d'industrie font la pluie et le beau temps sans contrôle suffisant, on s'expose à des débordements que personne ne maîtrise. Si l'Etat américain était intervenu dès le début en régulateur, avait aidé les ménages en difficulté ne pouvant plus rembourser leurs prêts, on n'en serait peut-être pas là.

De même, si l'on avait empêché les banques de prêter à des ménages qui n'avaient aucune chance de pouvoir rembourser, on aurait peut-être sauvé tout le monde...

Il est urgent que les gouvernements en tirent les conséquences pour éviter que ces phénomènes ne se reproduisent.





Passons maintenant aux conséquences de cette crise :

Avant tout, elles ne sont pas totalement mesurables car nous n'en sommes pas encore sortis. Il y a tout de même quelques certitudes.

• Sur l'emploi :

Dans les banques américaines, ce sont plusieurs dizaines de milliers d'emplois qui ont été et vont être supprimés.

En Europe, même si les proportions ne sont pas les mêmes, Calyon et Natixis ont déjà annoncé des centaines de suppressions de postes.

D'autres devraient suivre... d'autant plus que les appétits capitalistes ou boursiers vont entraîner la reprise des fusions et «mariages» : Bank of America/Merill Lynch, BNPP/Fortis, Banques Populaires/Caisses d'épargne.

A qui le tour maintenant ?

Toutes ces fusions ne peuvent malheureusement qu'être source, elles aussi, de suppressions de postes et ce sont, une fois de plus, les salariés des banques qui vont payer la note.

En effet, il faudra encore et encore rentabiliser, restructurer pour «faire plaisir à la bourse».

• Sur l'économie :

Ce sont les banques qui donnent le «carburant» à l'économie en accordant des crédits, en «finançant la consommation», en maintenant des taux «raisonnables».

Aujourd'hui, les banques commencent à fermer les robinets, elles durcissent les conditions pour obtenir un crédit, elles remontent leurs taux et leurs marges.

Le risque est grand. Cela peut conduire à l'essoufflement de l'économie et à accentuer encore la récession...

• Sur les contribuables :

Ce sont des milliards que les gouvernements ont été obligés «d'injecter» pour maintenir à flots le système financier, dans une période où les caisses de l'Etat sont vides. C'est le contribuable qui va devoir mettre la main à la poche !

Comme vous pouvez le constater, c'est l'ultra libéralisme

qui est à l'origine de ce scandale planétaire.

Les grands patrons d'établissement financier se sont gobergés, «gavés de bénéfices» sur le dos des clients, de leurs salariés et des clients.

Ils ont joué à la roulette avec l'argent des autres, tout en empochant au passage les bénéfices et en faisant aujourd'hui, payer les pertes à la collectivité.

C'est HONTEUX ! Ce sont ces mêmes patrons qui se sont accordé des salaires et rétributions pharaoniques se chiffrant individuellement en millions d'euros (bonus, stock options...), alors que ce sont eux qui ont conduit au crash !

Le plus grave est que l'Etat a laissé faire, fermé les yeux sur ce festin auquel VOUS n'avez pas été conviés.

Pour FO Banques, il faut absolument tirer les leçons de cette crise.

De nouvelles règles doivent être mises en place, pour imposer plus de transparence.

L'Etat doit venir au secours des ménages et non des patrons. On doit moraliser le capitalisme financier (même si les deux semblent antinomiques).

L'Etat doit s'engager sur un plan de sauvegarde social (pour les salariés et clients) et pas simplement un plan de sauvegarde financier, pour renflouer des grands groupes qui ont fait, ces dernières années, des milliards d'euros de bénéfices sans les redistribuer et qui aujourd'hui comptent sur le contribuable pour les sauver... **C'est inacceptable.**

Pour FO Banques, les banques françaises emploient plus de 400 000 salariés.

Ce sont ces emplois qu'il faut avant tout préserver et arrêter la course aux milliards de bénéfices pour revenir à une banque plus "traditionnelle" qui mise sur sa force, son réseau, ses implantations et ses salariés.

Les élus et représentants FO n'accepteront pas que l'on instrumentalise cette crise financière pour nous imposer de nouveaux plans de restructuration qui n'ont pour unique but que la course aux bénéfices.

Nous l'avons dit, un ROE (retour sur investissement) à 15% ou plus est irréaliste et dangereux, et ne peut qu'à terme, mettre en danger l'entreprise.

Que l'on ne demande pas encore aux salariés de faire des efforts parce que les résultats ne sont pas bons alors que ces mêmes patrons n'ont fait aucun effort pour redistribuer les énormes bénéfices réalisés ces dernières années.

Mais surtout que l'on ne recommence pas à jouer au «Monopoly» boursier à coups de milliards d'euros sans aucune garantie de réussite d'un projet économique uniquement basé sur l'objectif de devenir le plus «gros», la première banque européenne ou mondiale...

Le capitalisme financier a montré ses limites mais plus encore ses risques pour l'ensemble de l'économie mondiale. La préservation de l'emploi, le partage des bénéfices sont des vraies valeurs et priorités saines permettant de préserver l'ensemble et ce, à long terme. Revendiquons-le ensemble.

Soyons, ensemble, opposés à la nationalisation des pertes et la privatisation des bénéfices.

En 2007
le salaire
des patrons
du CAC 40
a augmenté de

58%



... et le **vôtre?**

FÉDÉRATION DES EMPLOYÉS ET CADRES
CGT FORCE OUVRIÈRE
www.fecfo.fr
01 48 01 91 91

FO
FEC Employés
& Cadres



NOUVELLE ÉLECTION À LA CAISSE DE RETRAITE IRPS

L'ensemble des salariés de la Presse et du Spectacle ont voté en octobre 2004 afin d'élire des délégués pour les représenter à l'Assemblée Générale de la nouvelle caisse de retraite de la Presse et du Spectacle.

Au terme d'une longue procédure à l'initiative de syndicats d'artistes affiliés à l'UNSA, le Tribunal de Grande Instance de Paris a annulé les élections en juin dernier.

Nous devons donc aujourd'hui nous mobiliser à nouveau pour présenter des listes Force Ouvrière complètes dans l'ensemble des sections de vote. Il n'est plus à l'ordre du jour de faire des listes communes.

Cette élection va être aussi, pour certaines sections de vote, un test de représentativité dans les branches à la suite de la loi sur la modernisation sociale d'août dernier. Il convient donc de souligner l'importance de l'enjeu de ce scrutin.

En ce qui concerne la caisse de retraite AUDIENS IRPS, nous devons procéder à l'élection de 169 délégués à l'assemblée générale, se répartissant en plusieurs sections de vote.

PRESSE

une seule section → 54 délégués

SPECTACLE

Audiovisuel → 33 délégués
Spectacle vivant- subventionné → 10 délégués
Spectacle vivant → 13 délégués
Artistes → 46 délégués
Autres activités → 13 délégués

Nous aurons à discuter des listes avec d'autres Fédérations (FASAP et LIVRE) ou Syndicats professionnels afin de présenter des listes FORCE OUVRIERE qui soient les plus représentatives possibles des différents secteurs de la caisse.

Au niveau de la Fédération des Employés et Cadres, le SNEPEP et le SNEPAT sont concernés et nous avons même des ressortissants du commerce d'habillement et boucherie charcuterie... dans cette caisse de retraite.

Si vous connaissez des ressortissants de l'IRPS autour de vous, n'hésitez pas à les sensibiliser pour se présenter ou voter pour FORCE OUVRIERE.





CHRONIQUE D'UNE CRISE ANNONCÉE

Depuis longtemps on en parlait. Certains l'avaient prédit plus tôt, d'autres plus tard, les uns le redoutaient, les autres l'espéraient. Finalement c'était arrivé, sans que personne ne puisse dire quand et comment cela se terminerait. Partout, dans les journaux télévisés, des images d'hommes et de femmes, employés et cadres, aux regards inquiets, angoissés, défilaient. Leur calme trahissait mal leurs craintes. Les dirigeants des grandes entreprises eux, étaient manifestement dépassés par les événements : ils ne maîtrisaient plus la machine infernale qu'ils avaient eux-mêmes mis en route.

Les membres du gouvernement avaient beau afficher un optimisme rayonnant, personne n'était dupe, tout le monde savait bien que leur prévision n'allait plus au-delà de la demi-journée. Leur agitation frénétique cachait une peur du vide incontrôlable : ils avaient le vertige ; pas celui que l'on ressent du haut des sommets, mais celui du bord du gouffre, quand l'abîme, irrésistible, appelle. Dehors, les anciens, très anciens, rappelaient, à qui voulait bien l'entendre, que cette situation ils la connaissaient bien puisqu'ils l'avaient déjà vécue, qu'après le calme viendrait la tempête, puis l'orage, puis... le chaos.

Ainsi pourrait commencer une fiction qui décrirait les folles journées de dégringolade de la finance mondiale amorcée depuis quelques semaines. Il n'est pas inutile de rappeler que Force Ouvrière avait, il y a plus d'un an, annoncé cette crise financière. Que ce soit Jean-Claude MAILLY, Secrétaire général de la Confédération ou Serge LEGAGNOA, Secrétaire général de la FEC, l'analyse était la même : la crise américaine des «subprimes» allait précipiter toute la finance mondiale dans une crise sans précédent qui pourrait aller jusqu'à la dépression.

La France est maintenant entrée en récession et la dépression nous guette. Le silence des champions de la déréglementation à tout va, les promoteurs de la concurrence libre et non faussée, est pour le moins curieux voire suspect.

Ceux, par exemple, qui prônent et militent pour la retraite par capitalisation, pour la gestion de la «sécu» par les assurances privées, pour l'intéressement et la participation sont étrangement absents des analyses et commentaires sur la situation actuelle. Pourquoi n'expliquent-ils pas ce qui est en train d'advenir des millions d'ouvriers américains qui ont perdu leur maison achetée avec des prêts hypothécaires à taux variables («subprimes»), qui ont perdu toute leur «épargne retraite», et qui n'ont pas les moyens de se soigner ? Pourquoi ces mêmes «grands économistes» ne viennent-ils pas expliquer aux médias la chance qu'ont

les salariés français d'avoir une Sécurité Sociale qui leur garantit une qualité de soins par l'assurance maladie et une pension retraite assurée grâce à la retraite par répartition ? Tout simplement parce qu'ils croient toujours en leur théorie d'économie libérale et espèrent que la crise sera bientôt maîtrisée pour relancer de plus belle leurs réformes. Le règne de la "reine finance", au-dessus des états et des lois, n'est pas terminé, loin s'en faut ! Tout sera fait pour la sauver.

Les caisses sont vides, mais pas pour tous !

Les centaines de milliards d'euros injectés pour sauver des sociétés financières (banques, sociétés de crédit) de la faillite sont peut-être nécessaires (c'est encore à prouver...) mais il est étrange de constater que l'Etat et nos dirigeants ne sont toujours pas disposés à donner un coup de pouce aux augmentations de salaire pour relancer la croissance. Ils ne veulent même pas rendre obligatoire la prime transport pourtant exonérée de taxes et cotisations...

Sur le front des Organismes Agricoles, la morosité ambiante est également de mise, il n'y a pas de raison...

CRÉDIT AGRICOLE

On pouvait penser que les dirigeants du Crédit Agricole, une des banques françaises les plus impliquée dans le naufrage financier avec ses placements à risques aux USA (l'action CASA a perdu plus de 50% en un an), allaient faire profil bas. Et bien pas du tout, alors que les employés et cadres rament comme des galériens pour maintenir tant bien que mal leur pouvoir d'achat, pour maintenir le bateau à flots, nous apprenons que des Conseils d'administration s'offrent des «voyages d'études» ou «séminaires» à l'étranger avec leurs cadres de Direction et leurs conjoints. C'est ainsi que le syndicat FO de la Caisse Nord de France a dénoncé la «virée au Kenya version safari-photos» prévue pour une soixantaine de personnes pour un coût total de 300 000 €. Excusez du peu... Et si, lors de la première négociation salariale prévue début décembre, la FNCA était aussi généreuse avec les employés et cadres qu'avec les dirigeants ?

MSA

La première commission de suivi de l'intéressement a permis de nous rendre compte que les meilleurs élèves (les salariés de "la meilleure caisse") avaient touché une prime de 381 € et les cancre 95,89 € (5 caisses !). Quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre que certaines caisses avaient mis en

place un PERCo (Plan d'Épargne Retraite Complémentaire) : c'est sûr que de placer en bourse entre 95 € et 381 € pour soi-disant améliorer la retraite des employés et cadres est particulièrement bien venu par les temps qui courent... Les dirigeants de la MSA suivent-ils l'actualité ? A moins qu'ils fassent partie de ces convaincus du libéralisme évoqués plus haut... Nous attendons avec impatience le résultat de la première négociation sur les salaires.

Suite aux articles parus dans le Parisien qui mettaient en cause les salariés MSA dans le cadre de la gestion des reconstitutions de carrière, Force Ouvrière est intervenue pour soutenir les employés et cadres de l'institution trop rapidement désignés coupables.

Intervention de Jean-Marc LATOUR, administrateur FO, lors du Conseil d'Administration de la Caisse Centrale du 25.09.08

Le 3 juin 2008, une mission était confiée à IGF-IGAS intitulé, «Examen de la gestion par les caisses de Sécurité Sociale des procédures de cotisations arriérées, de rachats et validation pour aide familiale et de reconstitutions de carrières». Elle n'a pas rendu son rapport que déjà on en parle dans un article de presse du 17 septembre dernier sous les titres «démantèlement aux escroqueries aux retraites» et «nous allons porter plainte contre les salariés concernés».

Les fautifs sont déjà tout désignés et connus de l'opinion publique. FO souhaite tout d'abord redire que ces dispositifs répondent à la loi votée au Parlement et donc sont parfaitement légaux.

FO est solidaire pour que, s'il y a fraude, les fraudeurs soient punis. Par contre il faut savoir qui sont les fraudeurs et ne pas de suite jeter l'opprobre sur les salariés de la MSA qui ont géré de leur mieux et souvent à moyen constant cet afflux de dossiers.

Les fraudeurs peuvent être les adhérents qui ont fourni sciemment des fausses déclarations.

Les fraudeurs peuvent être aussi des entreprises qui aident à la validation de ces périodes.

Mais les fraudeurs ne sont sûrement pas les employés et cadres qui n'ont pas découvert les déclarations erronées.

Il est aussi nécessaire de savoir si cette hétérogénéité des procédures de traitement des dossiers est du au fait que les caisses départementales ont dû interpréter et gérer elles mêmes les décrets d'application.

FO souhaite un important effort de pédagogie pour endiguer ces amalgames et demande que cela soit fait en toute transparence envers l'institution et l'opinion publique.

GROUPAMA

La délégation employeurs, lors de la première négociation salariale du 2 octobre, a proposé de substituer aux salaires de fonction de base, à titre expérimental, un «salaire de fonction minimum Groupama» (S.F.M.G.) pour chaque classe. Cette proposition de 3 % au dessus du salaire de fonction de base pour les classes 1 à 6 pouvait sembler intéressante sauf... que cela ne concernerait même pas 10% des effectifs ! Cherchez l'erreur... Il va sans dire que la délégation FO saura réagir face à de telles provocations.

Autre négociation, au niveau du groupe cette fois-ci, qui a fait un flop : la négociation sur la diversité.

Cet accord, censé lutter contre toutes les discriminations dans le cadre de la politique de «développement durable et d'éthique sociale et sociétale» de Groupama, ne sera pas signé par Force Ouvrière (voir ci-contre le courrier signé par les sections des Assurances et des Organismes Agricoles et envoyé à la DRH du Groupe).

Malheureusement, il semble que les autres organisations syndicales signeraient cet accord de façade.



ERRATUM :

Dans la parution du mois de septembre, il est précisé que Christian GARCIA était à l'origine de la création de l'AGECIF CAMA. Les anciens auront rectifié d'eux-mêmes. C'est le camarade Raymond CHAREIL qui avait en charge cette négociation en 1983. Christian GARCIA, lui, a signé l'avenant GDFPE en 1994.



Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière

Section fédérale des Organismes Agricoles

Paris, le 9 octobre 2008

Réf. : SF/VD - 33/08

Madame CALVEZ Isabelle
DRH Groupe
GROUPAMA SA
8/10 rue d'Astorg
75008 PARIS

Madame le Directeur,

La délégation Force Ouvrière a pris connaissance du dernier projet d'accord sur la Diversité que vous avez rédigé après la réunion de la commission de dialogue social du 17 septembre 2008.

Nous constatons que dans sa forme actuelle cet accord n'a que peu évolué par rapport à sa version initiale.

Nos demandes, formulées en séance, ont été rejetées notamment celles relatives aux moyens à mettre en œuvre dans les entreprises.

Compte tenu de la position résolument régressive adoptée par les membres de la délégation représentant Groupama SA et l'UDSG, tout particulièrement lors de la dernière séance, nous en sommes arrivés à considérer que l'entreprise souhaite surtout privilégier sa stratégie de communication, sur le thème d'un employeur responsable, sans engagements clairs et sans moyens concrets, allant au-delà des obligations légales.

Cette situation est d'autant plus regrettable que nous recevons de nos syndicats de nombreuses informations nous confortant dans l'idée qu'il est urgent d'aboutir sur ce dossier.

Dans ces conditions, Force Ouvrière, ne signera pas cet accord.

Compte tenu de l'importance sociale majeure que représentait pour nous cet accord, nous regrettons l'inflexibilité de la délégation employeur.

Recevez, Madame le Directeur, nos salutations distinguées.

Jean-Simon BITTER
Secrétaire de la Section Fédérale
des Assurances

Serge FEUGA
Secrétaire de la Section Fédérale
des Organismes Agricoles

3 décembre 2008
Elections
Prud'homales

28, rue des Petits Hôtels - 75010 PARIS
Téléphone : 01 48 01 91 85 - Fax : 01 48 01 91 98
Courriel : fecfo.orgagricoles@wanadoo.fr - Web : www.fecfo.fr

53^{ème} CONGRÈS
2009
du 30 mars
au 3 avril
LA ROCHELLE



IL Y A URGENCE !!!

La situation des personnels ne cesse de se détériorer, particulièrement en matière de salaire.

Face à la hausse vertigineuse des prix (+ 3,6 % en un an), l'UCANSS nous a octroyé 1,2 % au 1er mars 2008.

Alors qu'une réunion paritaire nationale salaires était programmée le 16 septembre 2008, pour laquelle nous étions en droit d'attendre des propositions d'augmentation salariale, l'UCANSS a unilatéralement annulé celle-ci.

Le COMEX/UCANSS s'enferme dans une autosatisfaction permanente : **ne changez rien, pour eux, tout va bien !**



Lors de la réunion Paritaire Nationale du 30 septembre 2008, sur le bilan de la classification, l'UCANSS a chiffré que depuis 2004, il y aurait eu une augmentation de 6,5 points par agent...

Donc, selon eux, que demander de plus ?!

233 millions d'euros ont été économisés en trois ans sur le dos du personnel, soit 1000 € nets par agent.

Le Bureau de la Section Fédérale constate que le reversement d'une partie des «excédents de gestion» dans chaque caisse ne permet pas de compenser le manque à gagner généré par la politique de rémunération de l'UCANSS.

Le bureau de la Section Fédérale constate qu'il y a deux poids, deux mesures dans cette politique salariale.

Ainsi, des directeurs perçoivent des primes de l'ordre de 10 000 € par an, tandis que dans le même temps, selon les dires de l'UCANSS, 22 % des collègues employés et cadres n'ont perçu aucun point de compétence depuis 2004.

Pour le bureau de la Section Fédérale, cela ne peut plus durer.

Le personnel ne peut plus joindre les deux bouts !

C'est pour ces raisons que dans des caisses, des Assemblées Générales se tiennent, des décisions d'actions sont prises.

La Section Fédérale, comme elle l'a toujours fait, est aux côtés des collègues dans l'action.

La situation actuelle, les milliards d'euros qui partent en fumée, ne peut qu'augmenter l'angoisse des collègues face à l'avenir.

C'est pour ces raisons que la Section Fédérale, lors de la réunion paritaire nationale du 30 septembre 2008, a réclamé **une réunion paritaire nationale d'urgence, pour des mesures d'urgence.**

Oui, il est urgent d'augmenter de façon substantielle la valeur du point.

Oui, il est urgent d'ouvrir des négociations nationales pour satisfaire les revendications du personnel.

Le bureau de la Section Fédérale rappelle que les Fédérations FO et CGT revendiquent :



- la valeur du point à 10 €,
- la redistribution des excédents,
- l'attribution des points de compétence à tous les salariés,

et appellent leurs syndicats à se rencontrer, à réunir les personnels en Assemblées Générales pour décider ensemble des moyens d'action pour l'obtention des revendications.

Plus que jamais, le personnel est en droit d'attendre que soient prises en compte par l'UCANSS, les légitimes revendications.

Il y a urgence !

Paris, le 2 octobre 2008



RÉSOLUTION GÉNÉRALE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SNEPAT FO



L'Assemblée Générale du SNEPAT, Syndicat National de l'Éducation Permanente, de la Formation, de l'Animation, de l'Hébergement, du Sport et du Tourisme s'est tenue dans le cadre verdoyant et paisible du Village vacances AZUREVA à Fournols d'Auvergne du 9 au 12 octobre 2008.

Une cinquantaine de camarades a participé à cette AG où les débats ont été francs et cordiaux. La Fédération et la Section fédérale étaient représentées à cette AG. Le rapport d'activité et le rapport de trésorerie ont été adoptés à l'unanimité par les participants et les commissions se sont réunies pour élaborer leurs revendications dans les différents secteurs représentés :

- organismes de formation,
- animation/sport/hébergement,
- tourisme,

puis la résolution générale que nous publions ici.

Considérant que le SNEPAT FO réaffirme ses valeurs fondatrices inscrites dans la Charte d'Amiens de 1906 qui proclame notamment l'indépendance syndicale :

- qu'il s'engage à défendre les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, et le principe de laïcité dans l'intérêt matériel et moral de l'ensemble des salariés,
- que s'inscrivant dans une démarche humaniste, le syndicat se refuse à tout système de marchandisation,
- qu'il garantit les libertés individuelles et collectives,
- qu'il a pour objet de s'organiser pour recueillir, défendre et faire aboutir de façon permanente les revendications légitimes des travailleurs tant au niveau des branches professionnelles que des entreprises,
- qu'il garantit son indépendance et sa liberté de comportement vis-à-vis des pouvoirs politiques, économiques et médiatiques,
- qu'il est libre de ses actions et de ses moyens d'expression,
- qu'il oeuvre aussi pour la transformation de la Société en conformité avec l'article 4 de ses statuts ;

Considérant la croissance qui s'écroule :

- le chômage qui augmente avec la suppression de milliers d'emplois,
 - les délocalisations qui s'accroissent,
 - les prix à la consommation qui s'envolent avec une hausse annuelle de 3,6 % en septembre 2008,
 - un pouvoir d'achat qui ne cesse de baisser,
 - la stagnation des salaires pour les uns,
 - les parachutes dorés et les stocks options pour les autres,
 - une crise financière, économique et morale préjudiciable au salariat,
- le SNEPAT FO **entre en résistance** pour renforcer notre combat et faire revenir sur l'abandon des prérogatives régulatrices et républicaines de l'Etat au profit des intérêts particuliers, corporatistes et patrimoniaux.

Considérant la déréglementation en marche accélérée :

- la régression sociale sur le temps de travail et le régime des heures supplémentaires,
- la casse du droit du travail,
- le retour sur le devant de la scène du travail du dimanche,
- le développement de la précarisation des contrats de travail,
- le recul de la négociation collective et du principe de la hiérarchie des normes,
- la remise en cause de la protection sociale,
- le démantèlement du service public,



- le pillage des fonds sociaux,
 - l'abandon progressif des politiques publiques d'aide aux demandeurs d'emploi et aux plus démunis,
- sont les résultantes nocives du libéralisme sauvage sur fond de l'organisation stratégique de la division des salariés et des organisations syndicales.

Le SNEPAT FO, réuni en Assemblée Générale à Fournols d'Auvergne les 9, 10, 11, 12 octobre 2008 :



Revendique l'augmentation du pouvoir d'achat, la généralisation d'un vrai treizième mois de salaire pour tous les salariés de nos secteurs d'activité ainsi que la réévaluation des standards minimaux collectifs et rappelle la nécessité fondamentale de respect de la dignité des salariés.

Exige le renforcement des régimes de retraite par répartition et des régimes d'assurances sociales, pour garantir l'égalité entre les citoyens et la solidarité entre les générations, dans le cadre du système de Sécurité Sociale. Cette exigence suppose la mise à distance de tous les opérateurs privés, par essence moteur de marchandisation.

Milite pour la pérennisation des contrats de travail, notamment dans les secteurs d'activités de l'économie sociale et refuse toute forme de régression des conditions de travail, des horaires et des salaires, de telle sorte à replacer la force de travail au centre de l'économie, face à la crise du libéralisme débridé.



Appelle, dans la négociation collective à l'élargissement des champs d'application des conventions de l'animation, des foyers de jeunes travailleurs, du tourisme social et familial, au bénéfice de l'ensemble des salariés des secteurs marchands et internationaux concernés.

Réaffirme son attachement au libre exercice du droit syndical et au libre fonctionnement des instances de représentation du personnel dans le principe d'indépendance de l'action syndicale et dans la défense des salariés protégés, étant rappelé que les mandats confiés le sont exclusivement dans l'intérêt général des salariés.

Refuse la division et l'exclusion dans la représentation syndicale, systématisées à l'exigence du patronat par les lois FILLON, les ordonnances VILLEPIN et la Loi du 20/08/2008, dans le but d'affaiblissement et d'isolement des salariés et de leurs organisations syndicales indépendantes.

Exige du gouvernement et de la représentation nationale qu'il soit légiféré sur les formes et modalités justificatives de la représentativité patronale, au même titre que celle des salariés, afin de ne pas rompre les règles du paritarisme et le principe d'égalité entre des partenaires sociaux devant la Loi.



Plus que jamais inscrit et intégré dans les analyses et les actions plus larges de la Fédération des Employés et Cadres et de la CGT Force Ouvrière, le SNEPAT FO entend dépasser les corporatismes additionnés, pour, résolument et par l'exercice de la solidarité, avancer dans la défense des intérêts matériels et moraux de tous les salariés.

La mise en oeuvre de ce vaste chantier appelle sans conteste à la plus large syndicalisation des salariés de nos secteurs autour de nos propres valeurs, sans exclusive d'appartenance à un quelconque corpus idéologique, et à développer la formation des adhérents, ainsi que les moyens de communication entre eux, dans le cadre des actions collectives recherchées dans l'unité syndicale.

A l'effet de peser sur tous les fronts de la lutte, face à tous les patrons et gouvernements, le Bureau National du SNEPAT FO est mandaté pour agir avec la FEC FO et la Confédération CGT FO, comme porteuses de ces revendications et exigences sociales, y compris auprès des instances européennes, dans notre indépendance syndicale et notre liberté de comportement solennellement réaffirmées.

Adoptée à l'unanimité



COMMISSION PARITAIRE DU 7 OCTOBRE 2008 GROUPE TECHNIQUE - «RÉÉCRITURE» DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Les travaux de «balayage» (sic) se sont poursuivis le 7 octobre. La délégation AF était conduite par M. Dehaye (Directeur des Affaires Sociales du groupe CMA CGM).

En préalable, M. Dehaye s'étonne que FO n'ait pas encore signé «le rapport d'étape du 24 juillet» (contresigné par la CGT/CFDT/CFTC/CGC). Nous avons indiqué notre extrême méfiance à l'égard de ce document.

Les organisations syndicales ont abordé ces travaux de réécriture sans surenchère, alors que la chambre patronale a revendiqué plusieurs régressions importantes des droits des salariés.

Le document «d'étape» résume les projets successifs d'AF, avec la mention «validé» (bien souvent la simple reprise de l'existant) ou «non validé» en marge.

On veut ainsi donner l'impression que les «travaux» avancent, qu'il y a des «concessions réciproques», etc. alors que FO considère, au contraire, que les sujets de conflit s'accroissent.

Constat de FO : si nous avançons UNE SEULE REVENDICATION SIGNIFICATIVE, le chapitre n'est pas «validé», car AF refuse toute amélioration de la CCN !

Nous demandons même si AF ne prépare pas un «échec de la négociation» comme prétexte à la dénonciation de la CCN. La délégation patronale s'en défend.

GARANTIES SOCIALES

La direction s'en tient pour l'essentiel aux dispositions légales et aux garanties existantes dans la CCN (pas toutes les garanties existantes !).

• Maternité

Pas de bonifications particulières en «temps» ; le maintien intégral de la rémunération est garanti à partir d'un an d'ancienneté. La délégation patronale a «oublié» une disposition de la CCN existante (article 39) qui stipule «sur avis du médecin du travail, une employée en état de grossesse peut bénéficier, à sa demande, d'une mutation provisoire lui assurant des conditions de travail compatibles avec son état». Cette disposition est réintégrée dans le projet.

• Paternité

Rien de plus que les dispositions légales... avec une garantie de maintien de la rémunération de seulement 50 %. FO demande 100 %.

• Adoption

Rien de plus que les dispositions légales.

• Maladie

Le projet AF reprend les garanties existantes de la CCN en matière de garantie de rémunération : rien pour les salariés avec moins d'un an d'ancienneté, 5 mois pour 1 à 5 ans d'ancienneté et 6 mois au-delà de 5 ans. FO demande une amélioration progressive de la garantie de rémunération selon l'ancienneté (pour plafonner à 1 an au-delà de 30 ans d'ancienneté) et des dispositions plus nettes pour les salariés atteints de maladies graves et d'ALD. La délégation AF «prend note» mais ne pense pas pouvoir accepter des améliorations.

• Accident du travail

Dans son projet, la délégation patronale a «oublié» la garantie historique pour les salariés victimes d'accident de travail ! L'article 28 de la CCN actuelle stipule : «l'employé victime d'un accident du travail bénéficie de l'indemnité



définie dans l'article 27 (n.b. : maintien de la rémunération) *«jusqu'à la guérison ou la consolidation des blessures»*. M. Dehaye nous confirme qu'il ne s'agit pas d'un oubli ; AF veut faire sauter cet article jugé «excessif», considérant que les «régimes prévoyance sont là pour traiter ce genre de problème (!)».

Vu le niveau assez minable des garanties minimales de branche (voir ci-après), FO réfute cette position.

• Radiation pour incapacité totale

La rédaction actuelle de la CCN (article 28bis) est un peu ambiguë ; l'articulation entre l'indemnité de licenciement conventionnelle, la prime de fin de carrière et les prestations prévoyance est loin d'être claire ! Pour faire simple, l'article 28bis prévoit la réduction des indemnités de licenciement à hauteur des montants de prévoyance dépassant le minimum de branche. AF nous propose la simplification suivante :

- Si passage en retraite sans abattement versement de la seule prime de fin de carrière.
- Dans les autres cas : si les prestations prévoyance de l'entreprise sont supérieures au niveau minimum prévu par la CCN l'entreprise ne versera que l'indemnité légale de licenciement.

Cette «simplification» lèse le salarié dans beaucoup de cas de figure ! FO n'accepte pas cette formule et proposera une rédaction alternative à la prochaine réunion.

• Prévoyance & couverture santé

La CCN stipule que chaque entreprise de la branche de plus de 50 salariés doit souscrire une prévoyance assurant un capital-décès (et une rente d'invalidité) minimum de 70% SBA (100% pour le salarié marié + 25% par enfant à charge). FO demande une revalorisation significative des garanties minimales de branche (150/200/250).

Par ailleurs, FO souhaite que l'accord de branche prévoit une obligation, pour les entreprises, de mettre en place et de participer financièrement à une couverture santé de leurs salariés. Point à débattre lors de la prochaine réunion.

TEMPS DE TRAVAIL

AF a demandé aux organisations syndicales si elles «souhaitaient» introduire un volet ARTT dans la CCN. Les organisations syndicales ont rappelé que la seule discussion sur ce sujet (en 1999-2000) a servi de prétexte à la dénonciation de la prime d'ancienneté et des primes de langue ! FO a rappelé que la récente loi réduit la branche à un rôle purement supplétif, ce que veulent Armateurs de France ? Le chat est sorti du sac... AF est mandaté par les petites entreprises qui se plaignent de ne pas pouvoir mettre en place des «forfaits jours» pour les cadres ; faute d'accord d'entreprise, il leur faut un accord de branche. FO est demandeuse d'un volet s'ils fixent des bornes de protection pour les salariés. A débattre lors de la prochaine réunion...

PROCHAINE REUNION LE 12 NOVEMBRE

En marge de cette réunion, AF a demandé aux fédérations syndicales leur «point de vue» sur le dossier représentativité et «sa déclinaison» au niveau de la branche.

Lors de cet «échange» un peu oisif, il est à noter que le responsable fédéral CGT (J.P. Commet, avec lequel nous entretenons des relations très cordiales) a annoncé très brutalement son «opposition totale» à la loi et à la position commune signée par Thibault, qu'il considère comme étant une «usine à gaz et une machine de guerre contre le droit syndical». Cela a le mérite d'être clair !

Sur le plan pratique, le poids dominant des 10 premières entreprises du secteur (environ 70% des effectifs) et le faible nombre de petites entreprises dotées d'un CE, rend le recensement de la branche assez prévisible : FO/CGT/CFDT passent la barre des 20%, la CGC peut sans doute dépasser les 10%... et la CFTC va être à la peine.

Il n'y a pas de syndicat autonome présent parmi les personnels sédentaires en métropole (pour l'instant !). Dans les DOM, les syndicats «locaux» sont majoritaires mais l'effectif n'est que de l'ordre de 400.





HALTE AU TRAVAIL DE NUIT ET DU DIMANCHE !

Le scandale a assez duré.

Les V.R.P. sont-ils des bêtes de somme, corvéables à merci ? On peut se poser la question !

Dans les salles d'attente des hypermarchés, les conversations entre V.R.P. reviennent sans cesse sur ce sujet : est-il légal qu'un V.R.P. effectue le travail de maintenance (remplissage de rayons), implantations et réimplantation de magasin, la nuit ou le dimanche ? Nous répondons fermement : c'est juridiquement illégal !

Les Représentants Multicartes sont concernés par le phénomène, comme les Exclusifs.

Le Ministère du Travail confirme qu'il s'agit de travail **illicite** (c'est du travail au noir non rémunéré). La législation qualifie ce travail de **clandestin**.

Tout représentant est tenu par un lien de subordination envers la société qui l'emploie : **IL LUI EST FORMELLEMENT INTERDIT DE TRAVAILLER POUR UN AUTRE EMPLOYEUR ET D'EXERCER SON ACTIVITE EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE DES MAGASINS ET DES JOURS LÉGAUX DE TRAVAIL.**

Lorsque nous avons signé, en 1975, la Convention Collective des V.R.P. avec le C.N.P.F., il n'a jamais été prévu que les V.R.P. pourraient travailler la nuit ou le dimanche, pour des travaux de manutention qui n'ont rien à voir avec leur activité de vendeurs.

En ce moment, sur toute la France, de plus en plus d'hypermarchés, de supermarchés demandent aux V.R.P., de venir travailler dans leurs rayons, à 5 heures voire à 4 heures du matin, la nuit ou le dimanche.

Devant la mansuétude des employeurs, voire leur complicité avec les patrons d'hypermarchés (ils ne se mangent pas entre eux !), **l'Union Nationale des Syndicats de V.R.P. et Commerciaux FO a décidé de prendre la situation en mains pour faire cesser ces pratiques.**

Nous avons alerté le Ministre du Travail.

Nous savons quel chantage, les V.R.P. subissent pour aller effectuer ce travail illicite.

Si vous êtes, vous-même, sollicité par un magasin pour ce genre de travail, téléphonez immédiatement au secrétariat (06.77.79.06.77).

S'il s'agit d'un travail de nuit ou de dimanche, nous avons impérativement besoin de connaître la date exacte. Il va de soi, que votre identité ne sera jamais divulguée ; mais ces renseignements nous sont indispensables pour intervenir auprès des Inspections du Travail.

Il est important que chacun se sente concerné, que chacun comprenne que notre profession est menacée par de telles pratiques, que notre vie personnelle est, elle aussi, menacée. Il ne faut pas avoir une mentalité d'esclave.

IL FAUT FAIRE RESPECTER SON DROIT ET FAIRE RESPECTER LA LOI.

Sinon, les V.R.P. actuels pourront s'inscrire au chômage dans quelques années. Ils seront remplacés par des manutentionnaires qui auront la possibilité de prendre des commandes. Ce n'est pas de la science fiction... Si les V.R.P. continuent à subir sans rien dire, ils scient la branche (leur métier) sur laquelle ils sont assis.

En vous défendant, en réagissant, nous défendons vos conditions de travail, mais aussi la démocratie, car dans un pays où les lois sont violées, où des abus sont tolérés, c'est la démocratie qui est en danger.

N'oubliez pas aussi que s'il arrive un accident de trajet (qui peut être mortel ou laisser handicapé à vie) ou un accident dans le point de vente (en réserves par exemple), à un V.R.P. travaillant la nuit ou le dimanche, **l'accident du travail ne sera pas reconnu par la Sécurité Sociale**, pour la bonne raison que le V.R.P. travaille alors sans ordre de mission de son employeur.

Vous pensez bien qu'aucun employeur ne va s'aventurer à signer un ordre de mission écrit pour un travail qu'il sait illicite. Si ce cas, hautement improbable se produisait, les médias s'en feraient l'écho, mais ne rêvons pas...

D'autre part, n'oubliez pas non plus qu'un employeur qui laisse faire, ne veut rien savoir, peut parfaitement, en cas de problème et légalement, se retourner contre son représentant et le licencier pour faute grave (travail illicite sans ordre de mission).

Un juge prud'homal, fut-il FORCE OUVRIERE, ne pourra rien pour ce V.R.P. qui sera condamné ou, pour le moins, débouté.

CETTE AFFAIRE EST SÉRIEUSE. AIDEZ-NOUS À LE FAIRE COMPRENDRE À NOS COLLÈGUES.

Nul n'est censé ignorer la loi. Mais puisqu'elle est bafouée, nous avons décidé, à FORCE OUVRIERE, de la faire respecter ; ceci avec les moyens que le code du travail nous donne, dans le but de protéger des abus et des pressions, les salariés et les citoyens que nous sommes.



PLACEMENTS FINANCIERS : LE VOILE DES ILLUSIONS

La crise financière a déchiré le voile des illusions. Pour autant, les plus touchés, les éternels lampistes risquent une fois encore d'être les moins fortunés. La conjoncture risque malheureusement d'avoir des répercussions amplifiées sur le marché des emplois des secteurs bancaire et financier, car les opérations de fusion, rachat, absorption ne sont jamais neutres en terme d'emploi. Le principe de synergie voulant que 1 + 1 ne fasse jamais 2...

Mais le risque de dépréciation des avoirs n'est pas exclu. Certes, sur des placements en OPCVM ou en unités de compte, la perte n'est constatée et entérinée qu'en cas de vente et il est vrai qu'il n'est jamais conseillé de vendre en période baissière.

Mais il s'avère que nombre de petits épargnants à qui l'on avait présenté des offres attractives en terme de rémunération, découvrent dans le contexte exceptionnel de crise financière que nous traversons, qu'ils ont été mal renseignés sur la nature exacte de leurs placements.

Or, un jugement récent de la Cour de Cassation, mais qui a son origine en 2000, trouve un écho particulier dans le contexte baissier de cet «après lundi noir» d'octobre 2008 (Cf. Chambre commerciale de la Cour de Cassation du 24 juin 2008 N° de pourvoi 06-21.798).

BANQUES : OBLIGATION D'INFORMATION

Une banque a été condamnée pour manquement à ses obligations d'information et de conseil dans le cadre de la souscription de «fonds à promesses».

Un Fonds Commun de Placement baptisé «FCP Ecureuil 2004» promettait un rendement exceptionnel et sans risque. Le capital investi était protégé jusqu'à une baisse de 38,4% de l'indice DJ EuroStoxx50, ce qui paraissait extrêmement sécurisé. A noter que la brochure commerciale se contentait d'apporter –éventualité qui paraissait complètement farfelue- une simulation à la baisse de 35% qui permettait encore de dégager un gain de 2,25% à la sortie.

Or l'éclatement de la bulle internet et le revirement de tendance de 2001 à 2003 ont généré une baisse plus importante que celle prévue par les gestionnaires du FCP. Ainsi, une épargnante ayant placé 7 650 € en mai 2000 avait trouvé son capital amputé de 1 300 € à la sortie en 2004. Elle avait donc assigné sa banque pour manquement à ses obligations d'information et de conseil.

Et la Cour de Cassation a considéré que :

«la publicité délivrée par la personne qui propose à son client de souscrire des parts de fonds communs de placement doit être cohérente avec l'investissement proposé et mentionner le cas échéant les caractéristiques les moins favorables et les risques inhérents aux options, qui peuvent être le corollaire des avantages énoncés.

... l'obligation d'information qui pèse sur ce professionnel ne peut être considérée comme remplie par la remise de la notice visée par la Commission des Opérations de Bourse lorsque la publicité ne répond pas à ces exigences».

Indépendamment de ce cas particulier et de cet établissement, bon nombre de banques sont concernées par ce type de procédés et il convient d'appeler les épargnants potentiels à plus de vigilance, et plus spécialement les petits épargnants qui font confiance d'emblée à leurs interlocuteurs (soumis à la pression incessante des objectifs commerciaux), sans vérifier les conditions particulières des produits qu'on leur fait souscrire.

L'AFOC a d'ailleurs largement participé à faire aboutir la recommandation du Comité Consultatif du Secteur Financier du 3 juin 2008, relative à la publicité des produits financiers.

Ne manquez pas de la consulter sur www.banque-france.fr/ccsf.

UN PROBLÈME ?



CONTACTEZ-NOUS



LIVRET A :

Quant au Livret A dont on a beaucoup parlé ces derniers mois, il retrouve aux yeux des épargnants un attrait particulier.

Le livret A de la Caisse d'Epargne bénéficie d'une aura unique, dans cette période d'instabilité bancaire forte liée à des comportements irrationnels (la crainte de perdre ses économies amène chez certains la tentation du retour au bas de laine), et ce, du fait de la garantie d'Etat qui couvre ses placements.

Dans ce cadre, la loi de modernisation de l'économie votée le 4 août dernier, a aboli le monopole de distribution de ce produit.

Toutes les banques qui souhaiteraient proposer ce produit à leurs clients, peuvent le faire à compter du 1er janvier 2009. S'il demeure disponible et totalement défiscalisé, ses modalités d'ouverture, de clôture et de fonctionnement doivent être précisées par décret.

Et bien que ce décret ne soit pas encore paru, toutes les banques potentiellement concernées sont déjà entrées en période de réservation.

Si vous souhaitez épargner, soyez vigilants ! Résistez à la pression de vos conseillers qui pourraient vous orienter sur des arbitrages rapides et inconsidérés de lignes d'épargne au profit de ces livrets dès aujourd'hui.

Pesez bien le pour et le contre. Sachez dégager votre priorité : court terme, long terme, rentabilité, sécurité. Car il ne faut pas compter comme dans le cas de l'arrêt de la cour de cassation (cf. supra) avoir les rapports fabuleux du plus grand joueur de baccarat de Las Vegas avec les avantages sécuritaires de Fort Knox !
On n'a jamais marié l'eau et le feu...

TÉLÉPHONIE & NUMÉROS NON SURTAXÉS :

Nous avons déjà évoqué la loi Chatel de janvier 2008. Prévue pour le 1er juin, elle est entrée en application seulement le 1er septembre pour ce qui concerne la gratuité du temps d'attente aux «hot lines» des opérateurs du net et de la téléphonie mobile, la fin des surtaxés lors d'un changement de réseau et la réduction à 10 jours du délai de résiliation d'un contrat souscrit auprès d'un opérateur. Cause du retard : la difficulté de changer les numéros courts en 08... ou 09... !

Par ailleurs, le Ministère de la Fonction Publique a demandé aux services téléphoniques de l'Assurance Maladie d'arrêter de pratiquer des numéros de téléphone surtaxés !

Déjà en service sans surtaxe :

- les services de l'UNEDIC depuis fin 2007,
- les «Centres Impôts Services» depuis avril 2008,
- et le 3939 «Allo Service Public» depuis mai 2008.

Nous sommes sur la bonne voix !

POUR FAIRE PROGRESSER LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS REJOIGNEZ L'AFOC



www.afoc.net

EDITORIAL

Rentrée scolaire : le pouvoir d'achat des ménages pâtit des hausses de prix de l'énergie

La rentrée 2008 est placée sous le signe de l'austérité pour les consommateurs, l'inflation est toujours au plus haut : + 3,6% sur un an. Dans ce contexte, les augmentations des prix du gaz (+5%) et du prix de l'électricité (+2%) décidées par le gouvernement à la faveur de l'été viennent malheureusement s'ajouter aux augmentations des prix de l'énergie constatées ces derniers mois et alimenter la spirale inflationniste.

Or, l'énergie fait partie de ces biens dont les consommateurs ne peuvent se passer, que ce soit pour se chauffer ou pour se déplacer : dans un contexte économique dégradé, il aurait sans doute mieux valu privilégier le pouvoir d'achat des ménages plutôt que les comptes d'exploitation des deux entreprises, EDF et GDF, dont la privatisation risque de se traduire par moindre qualité de service et hausse de prix.

En effet, dans ce secteur, l'expérience a montré, aux États-Unis par exemple, que les lois du marché ne permettent pas de rendre le service compétitif ni de faire baisser les prix. Au contraire, l'ouverture des marchés conduit à la constitution d'oligopoles multinationaux échappant à toute régulation efficace, tant des marchés que des puissances publiques. Dès lors, la rémunération des actionnaires prévaut sur l'intérêt des consommateurs, tant en termes de qualité de service qu'en termes de niveau de prix.

C'est pourquoi les pouvoirs publics, tant au niveau national qu'au niveau européen, devraient veiller à garantir une régulation publique forte, par le biais d'entreprises sous un contrôle public étroit et des tarifs réglementés permettant aux particuliers d'accéder à l'énergie dont ils ont besoin à un tarif compétitif. Ce qui suppose le maintien des tarifs réglementés au-delà de 2010.

Les Cahiers de l'afoc
Association PD Consommateurs
141 avenue de France - 75014 Paris
Tél 01 46 33 85 81 - Fax 01 46 33 85 83
Site: www.afoc.net

Direction de la publication : cahier@afoc.net
0033 01 46 33 85 81 - 0146 33 85 81 - 0146 33 85 81
Publication gratuite pour les membres d'urgence
N°182
Prix : 0,00 € (à Paris)
10 € (participation pour le non-membre)

Valérie Gervais
Secrétaire générale de l'afoc

ESPACE ENCAN
CONFÉRENCES EXPOSITIONS



93

92

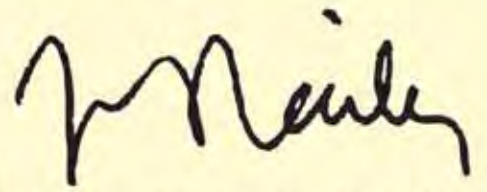
53^{ÈME} CONGRÈS
2009

du 30 mars
au 3 avril

FEC Employés
& Cadres

LA ROCHELLE

**«Faire respecter ses droits,
c'est d'abord les connaître.»**



Jean-Claude Mailly
Secrétaire général
de Force Ouvrière



17€
Prix public

<http://www.force-ouvriere.fr/>



Prud'hommes

le 3 décembre 2008